

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N° 2026 – 22**

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Date de convocation du conseil d'administration : 20 avril 2026**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Président de séance : M. Aimery FUSTIER**

**Membres présents :** M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoît SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; Mme Nathalie MAYEN ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membre absent ayant donné pouvoir :**

**Membres absents :** M. Jérôme FRANCOIS ; M. Régis DE MALLMANN ; Monsieur Sébastien MICHEL ; Madame Laure DESCHAMPS qui ne peut pas prendre part au vote.

- - - -

**OBJET : PRÉSENTATION DE L'ÉTAT RÉEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2025**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y a lieu de présenter un état réel des recettes et des dépenses, document budgétaire spécifique aux établissements médico-sociaux. Ce document est commun aux trois structures que sont l'EHPAD, l'accueil de jour et la résidence autonomie.

L'ERRD doit être transmis aux autorités de tarification (Métropole de Lyon et Agence régionale de santé) au plus tard le 30 avril N+1 (article R. 314-232 du CASF).

**1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHARGES 2025</b>	
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	639 751,57 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 224 719,36 €
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	572 764,61 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 437 235,54 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS 2025</b>	
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 190 210,61 €
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	407 592,37 €
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	7 769,33 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 605 572,31 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 069-266910033-20260423-DELIB\_2026-22-DE  
 Date de télétransmission : 29/04/2026  
 Date de réception préfecture : 29/04/2026



Le Président du CCAS peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Il convient d'élire un président de séance lors dans la mesure où il ne peut prendre part au vote. La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, permet au conseil d'administration, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Un vote à main levée peut donc être décidé à l'unanimité

— — — —

Vu le code de l'action sociale et des familles et ses articles R314-78, R314-232 et R314-240 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 signé le 22 mars 2022 ;

Vu l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 votés le 25 juin 2025 pour Le Centre Louise Coucheroux ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 13 voix pour,

- Accepte par un vote à l'unanimité de désigner Monsieur Aimery FUSTIER, Président de séance pour l'approbation de l'E.R.R.D. 2025 du Centre Louise Coucheroux par un vote à main levée ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, en l'absence de la vice-présidente, laquelle s'étant retiré, ne prend pas part au vote ;
- Approuve le l'E.R.R.D. 2025 du Centre Louise Coucheroux tel que présenté ci-dessus ;
- Constate les identités de valeur avec les écritures de la Trésorière relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Approuve les résultats de l'exercice 2025 à affecter au cours de l'exercice 2026 tel que présenté dans le document annexé intitulé ERRD 2025 dans l'onglet « affectation des résultats ».

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 23 avril 2026

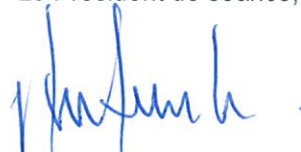
Certifié exécutoire le  
Le Président de séance,

28 AVR. 2026



Aimery FUSTIER

Le Président de séance,



Aimery FUSTIER

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20260423-DELIB\_2026-22-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026